

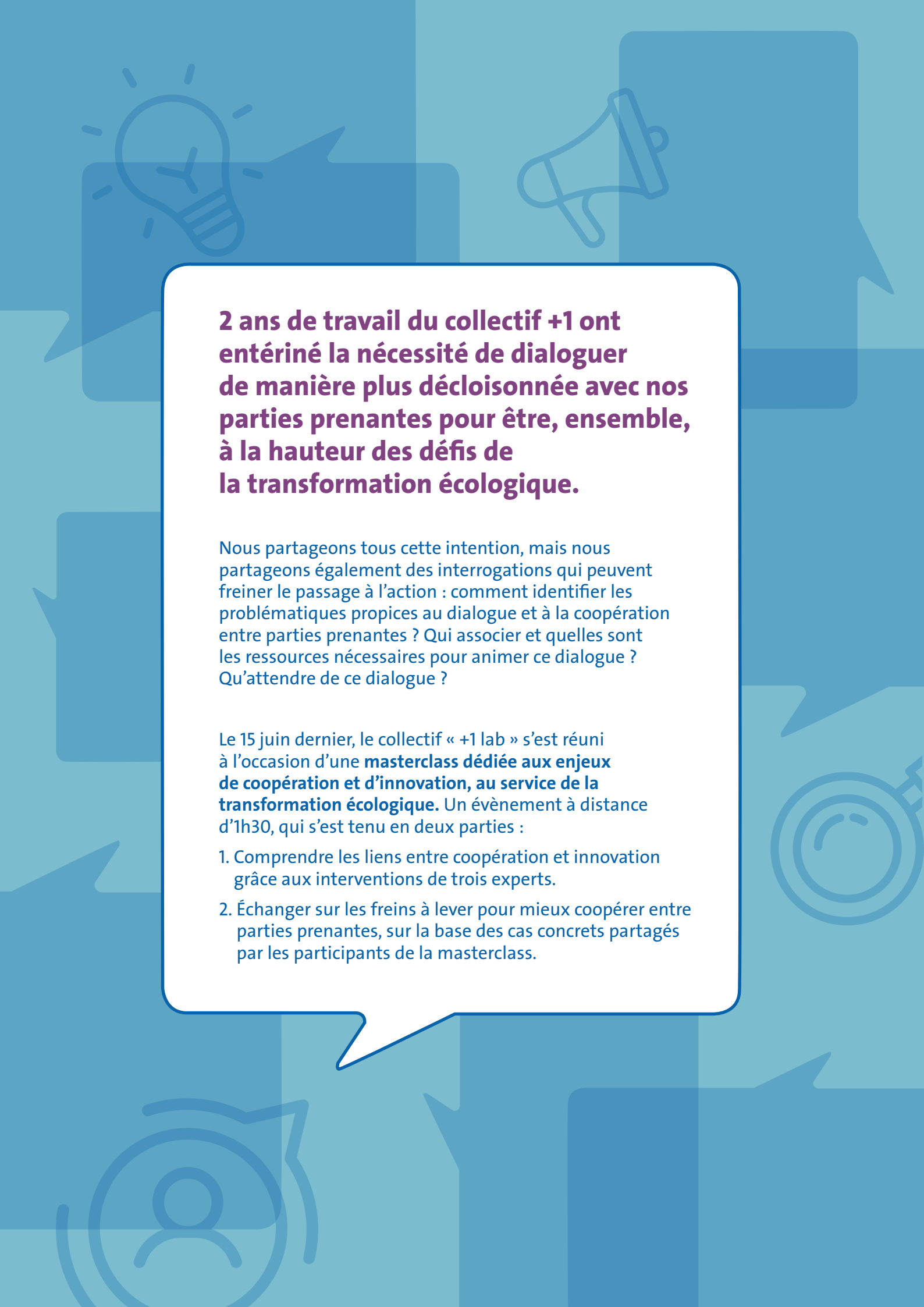


**POUR UNE ÉCOLOGIE
EN ACTIONS**

**COOPÉRER
ET INNOVER,**
accélérateurs
de la transformation
écologique

Cycle 2023 - Masterclass #1
15 juin 2023

Synthèse des échanges



2 ans de travail du collectif +1 ont entériné la nécessité de dialoguer de manière plus décloisonnée avec nos parties prenantes pour être, ensemble, à la hauteur des défis de la transformation écologique.

Nous partageons tous cette intention, mais nous partageons également des interrogations qui peuvent freiner le passage à l'action : comment identifier les problématiques propices au dialogue et à la coopération entre parties prenantes ? Qui associer et quelles sont les ressources nécessaires pour animer ce dialogue ? Qu'attendre de ce dialogue ?

Le 15 juin dernier, le collectif « +1 lab » s'est réuni à l'occasion d'une **masterclass dédiée aux enjeux de coopération et d'innovation, au service de la transformation écologique**. Un événement à distance d'1h30, qui s'est tenu en deux parties :

1. Comprendre les liens entre coopération et innovation grâce aux interventions de trois experts.
2. Échanger sur les freins à lever pour mieux coopérer entre parties prenantes, sur la base des cas concrets partagés par les participants de la masterclass.

COOPÉRER POUR MIEUX INNOVER : ce qu'il faut retenir



Martin DUVAL,

Co-fondateur et co-président de bluenove, une agence spécialisée dans l'intelligence collective

- Les **méthodes de collaboration** dans le champ de l'innovation existent depuis longtemps (intrapreneuriat, open innovation, design thinking, méthode agile ou encore réseaux sociaux d'entreprises...).
- Ces méthodes de collaboration peuvent être enrichies des expériences menées dans le champ citoyen : consultation, convention, budget participatif, etc. Des inspirations qui doivent **nourrir les initiatives collaboratives du monde économique!**
- L'innovation doit être mise au service des **enjeux de durabilité, de sobriété, de maintenabilité**. Elle est un levier essentiel pour repenser la vie de nos produits et construire un modèle vertueux et circulaire.
- **Les parties prenantes ont un rôle à jouer** dans les processus d'innovation des organisations et de nombreux outils existent aujourd'hui pour les mobiliser ! Elles peuvent, par exemple, contribuer à redéfinir la grille de critères permettant à une organisation de juger de la pertinence et de l'utilité de ses projets innovants.

👉 **Son intervention**



Timothée DUVERGER,

Maître de conférences à Sciences Po Bordeaux, directeur de la chaire « Territoires de l'économie sociale et solidaire » (TerrESS) et codirecteur de l'observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locales (CEIL) de la Fondation Jean-Jaurès

- L'innovation est indissociable des **choix d'organisation de nos sociétés** et donc du dialogue et de la coopération car elle répond à des enjeux collectifs.
- Pour **construire une société durable**, il est essentiel d'articuler à la fois l'innovation sociale, territoriale, technologique... dans les solutions proposées pour répondre aux enjeux de la transformation écologique. C'est ce que mettent en lumière les 4 scénarios proposés par l'ADEME* pour parvenir à la neutralité carbone en 2050.
- Au-delà de solutions techniques, il s'agit de **repenser nos usages, nos rapports sociaux et institutionnels**.

👉 **Son intervention**

* Rapport "Transitions 2050", ADEME, 2021



Julie JOUVENCEL,

Directrice générale de SoScience, startup européenne spécialisée en Recherche et Innovation Responsable

- Le **dialogue entre parties prenantes doit exister très en amont**, au moment même de la définition de la problématique de travail. L'objectif ? Aligner les parties prenantes et leurs enjeux, collaborativement, et intégrer les acteurs qui feront remonter de nouveaux besoins.
- **La collaboration doit permettre de « co-agir »**, en dépassant le seul dialogue. Réfléchir, échanger, planifier sont un préalable qui doivent engager l'action, l'expérimentation et l'itération.

👉 **Son intervention**



COOPÉRATION ET INNOVATION, l'expérience des « +1 »

Quels sont les freins à la coopération ?

L'organisation d'un dialogue entre parties prenantes peut être source de questions, de réticences ou d'inquiétudes. Quelles sont-elles ?

AVANT



La mobilisation des parties prenantes

Un manque de connaissance des parties prenantes de son écosystème prêtes à s'engager dans la transformation de leurs pratiques au service d'un projet commun.



L'engagement de sa direction

Le manque d'engagement et de soutien de sa direction dans l'organisation et l'animation du dialogue parties prenantes.



La gouvernance du dialogue

Le manque de clarté des rôles et des responsabilités de chaque acteur au sein du collectif.

APRÈS



Garder le lien

Une animation trop faible du collectif de parties prenantes, ne permettant pas de préserver et nourrir le lien dans le temps.



Les moyens nécessaires

Un manque de ressources (humaines, temporelles, financières et matérielles) pour animer le dialogue entre parties prenantes tout au long du projet.

PENDANT



La méthode

Un dialogue entre parties prenantes trop peu structuré et animé pour parvenir à un consensus.

La force du collectif : le partage de bonnes pratiques

Lors des ateliers, les échanges ont favorisé l'émergence de bonnes pratiques, que chacun peut adopter afin de favoriser la coopération avec ses parties prenantes.

Construire un collectif solide

→ Une cartographie précise des parties prenantes

Anticiper cette étape pour identifier les bons partenaires, les réseaux d'acteurs à solliciter... sans oublier les interlocuteurs critiques !

→ Qualifier l'audience

Bien définir la position, le degré d'intérêt de chaque partie prenante, et surtout leurs potentielles complémentarités, pour assurer la richesse des échanges et leur engagement futur.

→ S'appuyer sur le collectif

Se nourrir des bonnes pratiques existantes, grâce notamment au mode d'emploi de +1 ou avec l'aide d'une agence experte des sujets de coopération par exemple.

Adopter la bonne méthode

→ Coconstruire avec les parties prenantes

Le dialogue entre parties prenantes commence dès la définition de la problématique : elles doivent être intégrées dès cette phase de réflexion.

→ Donner le bon tempo

Définir le bon rythme de travail et la bonne temporalité pour assurer l'efficacité du dialogue et l'investissement de chacun sur le long terme.

→ S'autoriser des ajustements

Méthode, gouvernance, rythme des rencontres... Les adaptations au cours du projet sont possibles pour faciliter les échanges et assurer son impact.

Mobiliser autour d'un projet commun

→ Définir la gouvernance

Responsabiliser et impliquer les parties prenantes à leur juste place dans la gouvernance du projet.

→ Adresser les dissensions

Identifier les potentielles dissensions au sein de chaque catégorie de parties prenantes (salariés, investisseurs, clients, société civile, associations...) ainsi qu'entre elles, pour travailler ensemble à les dépasser.

→ Préserver l'objectif

Le dialogue entre parties prenantes suppose de placer l'intérêt général et celui du projet avant celui des organisations participantes.

5 thèmes de prédilection pour engager un dialogue entre parties prenantes

L'atelier d'intelligence collective a permis d'explorer les opportunités de dialogue entre parties prenantes du collectif « +1 lab ». Elles ont été regroupées en 5 thèmes principaux.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCO-CONCEPTION

- La valorisation du CO₂ capturé, notamment sur les sites d'incinération.
- Le recyclage du plastique, par exemple celui utilisé pour l'emballage des médicaments.
- L'amélioration du tri des déchets et de la collecte en repensant nos business modèles et modes de consommation. Par exemple : la mutualisation de matériels industriels, les boucles d'économie circulaire (tous flux).
- La mise au point d'un logiciel de calcul d'impact et d'écoconception à destination des industriels.

DIALOGUE TERRITORIAL

- Les projets de transition territoriale.
- Le dialogue entre parties prenantes en amont d'un appel d'offres pour s'assurer des besoins et des priorités du territoire avant d'y répondre.
- L'intégration de la démarche +1 dans le cadre de contrats pour penser avec les parties prenantes du territoire les enjeux de l'eau dans 10, 20 ans (ex : raréfaction des ressources, substitutions potentielles de l'utilisation d'eau potable, réutilisation des eaux usées traitées...).

RECHERCHE ET INNOVATION

- La mise en place d'une plateforme de mise en relation entre parties prenantes sur des sujets de recherche et d'innovation au service de la transition écologique.
- La transformation de la stratégie partenariale de l'entreprise en matière de recherche et d'innovation (création de partenariats avec d'autres acteurs que des startups, des académiques...).

RAISON D'ÊTRE

- La formulation d'une raison d'être et l'évolution de l'entreprise vers le modèle de la société à mission.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE

- Les enjeux du reporting extra-financier et les sujets ESG dans le cadre de la communication extra-financière, en lien avec la *Corporate Sustainability Reporting Directive** (CSRD).
- La mise en place et l'évolution de la politique développement durable / RSE de l'entreprise.
- Le sujet du comité de mission de l'entreprise.
- La généralisation du *Say On Climate* (résolution sur la stratégie climat et/ou sur sa mise en œuvre soumise au vote de ses actionnaires par l'entreprise lors de son assemblée générale) et la facilitation du dépôt de résolution climat.
- Les nouveaux besoins d'accompagnement des entreprises sur le chemin de la transformation écologique, notamment en termes d'orientations stratégiques.
- Les attentes et l'attention portée par les parties prenantes à la démarche développement durable / RSE d'une entreprise.

* La directive européenne qui entrera en vigueur en 2024 et obligera les entreprises concernées à communiquer annuellement sur leurs informations relatives aux problématiques RSE.